



Justificatifs d'identité et de domicile :

- Carte d'identité, passeport, titre de séjour en cours de validité
- Livret de famille et contrat de mariage (éventuellement jugement de divorce + pension alimentaire)
- Dernière quittance de loyer ou attestation hébergement à titre gratuit
- Justificatif EDF ou téléphone fixe (moins de 3 mois).

Si vous êtes salarié :

- 3 derniers bulletins de salaire et bulletin de salaire de décembre N-1
- Contrat de travail ou attestation de l'employeur
- Justificatif de prime ou bonus sur 3 ans.

Si vous êtes non salarié :

- Relevés de compte bancaires professionnels sur les 3 derniers mois
- Bilan et comptes de résultat sur les 3 derniers exercices
- Extrait K-bis de moins de 3 mois
- Statuts de la société et compte de résultat prévisionnel

Justificatifs de votre situation financière :

- Avis d'imposition ou de non imposition N-1 et N-2
- Relevés de compte bancaires personnels (tous comptes) sur les 3 derniers mois
- Si vous avez des crédits en cours, tableaux d'amortissement de l'offre de prêt initiale
- Tous documents pouvant justifier de votre apport (relevés de compte-épargne, etc.)

Justificatifs relatifs au bien à financer :

- Promesse ou compromis de vente, devis travaux éventuels, titre de propriété
- En cas d'acquisition d'un bien neuf, contrat de réservation, devis, plan, permis de construire, assurance
- En cas d'acquisition d'un bien locatif, estimation des revenus locatifs à venir
- En cas de constitution d'une SCI ou d'achat par une SCI, statuts de la SCI
- Autres justificatifs :

Si vous êtes propriétaire :

- Dernier Avis d'imposition à la Taxe Foncière
- Estimation de la valeur du bien par une agence immobilière
- En cas de bien locatif, bail de location existant et déclaration 2044 ou 2072 (SCI) relative aux revenus fonciers

Justificatif de non propriété en cas de Prêt à Taux Zéro (PTZ) :

- Si vous êtes locataire, bail + une quittance par semestre des 2 dernières années + dernière quittance
- Si vous êtes hébergé à titre gratuit par le locataire des lieux : attestation d'hébergement + pièce d'identité du locataire + justificatif personnel de domicile + copie du bail
- Si vous êtes hébergé à titre gratuit par le propriétaire des lieux : attestation d'hébergement + pièce d'identité du propriétaire + justificatif personnel de domicile + Extrait cadastral en mairie

Cette liste est non exhaustive. Les établissements bancaires peuvent demander des pièces complémentaires. Si vous estimez que certaines pièces non visées dans cette liste, sont nécessaires à la compréhension de votre projet, merci de les communiquer au mandataire.